RAPPORT ANNUEL

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 307-8003110,4

2002 — 2003

ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC



Monsieur le Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le vingt-troisième rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec. Il porte sur l'année financière se terminant le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles et ministre de la Justice,

Marc Bellemare
Québec, juin 2003

Monsieur Marc Bellemare
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
et Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2002-2003 (1er avril 2002 au 31 mars 2003).

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

Alain Bernier, T.P.
Montréal, juin 2003

Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2002-2003 (1er avril 2002 au 31 mars 2003).

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Alain Bernier, T.P.
Montréal, juin 2003

■ MISSION

Fondé en 1927 et reconnu par l'Office des professions du Québec le 10 septembre 1980, l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) promouvoit la reconnaissance des technologues et assure la qualité de leurs services professionnels.

■ ORIENTATIONS

Obtenir la reconnaissance professionnelle des technologues professionnels, promouvoir leurs compétences, améliorer les mécanismes de protection du public et assurer la bonne gestion de l'Ordre.

■ TITRE RÉSERVÉ

L'OTPQ permet l'utilisation du titre réservé de technologue professionnel (T.P., T.Sc.A.) à ses membres, après l'obtention d'un diplôme d'études collégiales dans le domaine des sciences appliquées et du génie.

■ COMPÉTENCES

Sa formation lui permet de produire des plans et devis, d'analyser des données, de vérifier et de modifier des procédés, de contrôler la qualité et de gérer des projets.

■ SECTEURS TECHNOLOGIQUES

Le technologue professionnel oeuvre dans une foule de domaines tels que : informatique, bâtiment, travaux publics, foresterie, génie électrique, agroalimentaire.

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Ordre des technologues professionnels du Québec
Tirage : 350
Reproduction autorisée avec la mention de la source

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN : 1703-5651

TABLE DES MATIÈRES

Rapport du président **4**

Rapport d'élections 2003 ..... **6**

Rapport des activités du Bureau **6**

Rapport des activités du Comité administratif **8**

Rapport des comités **8**

Rapport des vérificateurs **12**

Résultats 13

Évolution des actifs nets 13

Bilan 14

Flux de trésorerie 15

Notes complémentaires **16**

Produits pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 ..... **19**

Charges pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 ..... **19**

Prévisions budgétaires 2003-2004 ..... **21**

Tableau des membres **22**

Composition du Bureau et des comités **23**






RAPPORT DU PRÉSIDENT



En 2002-2003, l'Ordre a mis en place plusieurs mesures afin de répondre à sa mission et à ses orientations. Nous avons également fait valoir la compétence de nos membres dans différentes sphères d'activité auprès des instances gouvernementales et d'intervenants socio-économiques afin que l'on reconnaisse l'autonomie professionnelle à laquelle nous avons droit.

Nous avons entrepris la révision de notre programme d'assurance responsabilité professionnelle dont la dernière mise à jour datait de 1997. Nous avons revu l'étendue des protections, les paramètres de la grille tarifaire et notre règlement portant sur l'assurance responsabilité professionnelle. Commencé durant l'exercice 2002-2003, nous prévoyons être en mesure d'offrir aux membres de l'Ordre un programme amélioré d'ici la fin de l'année 2003-2004.

L'Ordre a aussi passé en revue ses outils et sa procédure pour l'inspection professionnelle. Sous la gouverne de son président, Serge Toutant, T.P., le Comité a peaufiné grandement ses façons de faire. On s'est s'inspiré notamment de l'expérience vécue par d'autres ordres professionnels. Les inspecteurs ont amélioré la méthode de travail et l'approche aux membres. On a développé un nouveau questionnaire comme principal outil de travail des inspecteurs. Grâce aux solutions proposées, le Comité sera en mesure d'effectuer une meilleure analyse des qualités professionnelles des membres de l'Ordre. Il pourra aussi augmenter substantiellement le nombre d'inspections au fil des ans.

Dans la foulée de l'évolution et du développement technologique que connaît notre société, nous avons amorcé en 2002 un projet visant la mise en place d'un sceau électronique. À cet égard, on a préparé un cahier de normes et d'utilisation devant entrer en vigueur prochainement.

En architecture, nous attendons les actions des instances gouvernementales à la suite de la présentation de l'Ordre devant la commission parlementaire de février 2003. Elle touchait les articles 5.1 et 22.1 de la *Loi modifiant la Loi sur les architectes*. À notre avis, restreindre les technologues professionnels comme le fait la Loi 132 est contraire au désir et à la volonté d'allégement réglementaire du nouveau gouvernement. Il appartient aux instances gouvernementales de reconnaître la compétence de ses diplômés en formation technique qui choisissent volontairement d'adhérer au système professionnel québécois.

Il en est de même dans le secteur de l'ingénierie. Nous attendons les résultats de la recherche effectuée par un groupe de travail que l'Office des professions a mis sur pied en 2002 afin d'alimenter la réflexion du Comité d'experts créé l'année précédente dans le cadre du projet 5 de la *Mise à jour du système professionnel* présenté en novembre 1999 par le gouvernement afin de procéder à la révision du champ de pratique des ingénieurs et à la détermination de l'autonomie professionnelle des membres de l'Ordre des technologues professionnels du Québec. L'Ordre escompte un dénouement au cours du prochain exercice financier.

Dans le secteur de la machinerie de production, où plusieurs de nos membres exercent leur profession (les technologies du bâtiment, du génie électrique et du génie mécanique, par exemple), l'Ordre a fait savoir aux instances gouvernementales que le régime de qualification de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction s'arrimait très mal aux mécanismes de certification et de maintien des compétences introduits par le système professionnel québécois. Les obligations imposées aux membres de l'Ordre vont à l'encontre de la politique sur la formation continue du gouvernement voulant qu'il faille éviter qu'une personne soit tenue de faire reconnaître à nouveau des compétences ou des acquis ayant déjà faits l'objet d'une évaluation avec rigueur et sanctionnés par une instance dûment reconnue. Les précisions apportées par la législation et la Commission de la construction du Québec concernant les travaux relatifs à la machinerie de production tiennent compte des arguments présentés par l'Ordre. Nous avons tout de même émis des réserves l'automne dernier touchant certains aspects de l'application des modalités. L'Ordre suivra donc avec intérêt la position du nouveau gouvernement.

Au plan financier, l'Ordre a réussi pour une septième année consécutive à présenter un budget équilibré. Bien que l'objectif ultime d'un organisme comme le nôtre ne vise pas à produire des surplus très élevés chaque année, il est tout de même sain de savoir que l'Ordre a maintenu une gestion serrée et efficace en 2002-2003, gage de succès pour tous les membres.

SERVICES AUX MEMBRES



Notre service des communications a réalisé quatre éditions de la revue *Le Technologue* au cours de la période. Il a en plus recentré les contenus afin de rejoindre davantage les préoccupations du lectorat.

Le service a aussi produit le *Techno-Guide*. On y retrouve l'annuaire des membres par ordre alphabétique, par technologie d'admission, par technologie de travail, sans oublier les membres exerçant en pratique privée et le Code de déontologie.

On a également revu la présentation des informations en page d'accueil principale du site Internet. Une mise en valeur accrue des réalisations des membres, des étudiants récipiendaires de l'Ordre et du service d'emploi (CVthèque / Look4CV) a permis de mieux répondre aux besoins de la clientèle.



BOURSES ET PRIX D'EXPOSITION

Dans le cadre de son programme de bourses, l'OTPQ a remis six bourses Méritas 2002 d'une valeur de 500 $ chacune :

Adam Bélanger, étudiant affilié en mécanique du bâtiment au Collège de Rimouski;

Isabelle Bourque, étudiante affiliée en architecture au Collège Vanier;

Jo-Ann Pinette, étudiante affiliée en informatique au Cégep de Victoriaville;

Philippe Tardif, étudiant affilié en électronique au Cégep de Jonquière;

Nadia Bilodeau, étudiante affiliée en aménagement du territoire au Cégep de Jonquière;

Steve Normand, étudiant affilié en transformation des aliments à l'ITA de Saint-Hyacinthe.



Isabelle Bourque, étudiante affiliée en architecture au Collège Vanier, reçoit une bourse du vice-président aux affaires administratives, Réjean Touchette, T.P.



Raymond Pelletier, T.P., administrateur, remet une bourse de l'Ordre à Adam Bélanger, étudiant affilié en mécanique du bâtiment au Cégep de Rimouski.

REGROUPEMENTS

Les présidents des regroupements ont assisté à deux rencontres, dont l'une se tenait à l'occasion de la Rencontre annuelle des T.P. en septembre 2002. À cette réunion, ils ont amorcé une réflexion sur l'orientation des regroupements. Très engagés, ils ont soutenu le *Programme de développement professionnel* en assurant la surveillance des sessions d'examen.

Les regroupements de la foresterie et de l'ATA ont travaillé en étroite collaboration avec l'Ordre à la reconnaissance de leur profession.

RENCONTRE ANNUELLE DES T.P.

Nouvelle formule d'une journée! Répondant aux demandes des membres, la Rencontre annuelle des T.P. se déroulant le 28 septembre 2002 a plu. En avant-midi, les membres ont profité des conférences portant sur la qualité de l'onde : la compatibilité charge vs réseau et sur la maintenance préventive, d'une session de formation pour les membres désirant devenir tuteurs dans le cadre du *Programme de développement professionnel* et de la traditionnelle session sur le *Code de déontologie*. Les mentions honorifiques de l'Ordre ont été remises au repas du midi. L'OTPQ a rendu hommage à Laval Tremblay, T.P., pour le prix du Mérite de l'innovation technologique, à Rolland Dagenais, T.P., pour le prix du Bénévole de l'année, à Guy Morrissette, T.P., pour le prix du Technologue de l'année. Le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec a été attribué à François Brouillard, T.P. L'assemblée générale annuelle fermait la Rencontre annuelle des T.P.





Ateliers de formation à la rencontre annuelle à Montréal.

RÉUNIONS STATUTAIRES

Nous avons tenu les réunions statutaires des administrateurs de l'Ordre. Huit réunions du Comité administratif, une réunion de planification au mois d'août 2002 et quatre réunions du Bureau ont eu lieu.

Le président,

Alain Bernier, T.P.

RAPPORT D'ÉLECTIONS 2003

Conformément au Code des professions ainsi qu'à notre règlement sur les modalités d'élections, un avis d'élection et de mise en candidature a été envoyé aux membres entre les 1er janvier et 15 février 2003.

Cinq postes dans autant de régions étaient en élection.

- Dans la région 04, 17, trois candidatures ont été reçues. Nous avons donc procédé au scrutin postal pour déterminer l'élu.
- Dans la région 05, une seule candidature a été reçue. L'administrateur sortant a été réélu par acclamation.
- Dans la région 07, une seule candidature a été reçue. L'administrateur a été élu par acclamation.
- Dans la région 08, une seule candidature a été reçue. L'administrateur sortant a été réélu par acclamation.
- Dans la région 09, 10, une seule candidature a été reçue. L'administrateur sortant a été réélu par acclamation.

RAPPORT D'ÉLECTIONS 2003 DES ADMINISTRATEURS DU BUREAU DE L'OTPQ

RÉGIONS	ADMINISTRATEURS SORTANTS	CANDIDATURES REÇUES	ADMINISTRATEURS ÉLUS
04, 17 Mauricie – Centre-du-Québec (1)	Gaston Lavoie, T.P.	André-M. Gélinas, T.P. Gaston Lavoie, T.P. Michel Plourde, T.P.	Michel Plourde, T.P.
05 Estrie (1)	Germain Thibault, T.P.	Germain Thibault, T.P.	Germain Thibault, T.P.
07 Outaouais (1)	Ian Lévesque, T.P.	Michel. Theauvette, T.P.	Michel Theauvette, T.P.
08 Abitibi-Témiscamingue (1)	Marc Guimont, T.P.	Marc Guimont, T.P.	Marc Guimont, T.P.
09, 10 Nord-Est (1)	Angélique Gagné, T.P.	Angélique Gagné, T.P.	Angélique Gagné, T.P.

Denis Beauchamp, c.a.é.
Secrétaire

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Bureau de l'Ordre a tenu quatre réunions, soit en mai, septembre, décembre 2002 et mars 2003. Les principales résolutions du Bureau ont été:

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Bureau;
- d'accepter comme nouveaux membres toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés au Bureau;
- de radier du Tableau des membres de l'Ordre les personnes qui n'ont pas versé, dans les délais fixés, la cotisation dont ils sont redevables à l'Ordre;
- de radier du Tableau des membres de l'Ordre les personnes dont les noms apparaissent sur la liste annexée pour non-paiement de la cotisation à l'exception des membres ayant adhéré entre le 1er décembre 2001 et 18 janvier 2002, étant donné que lesdits membres n'ont reçu aucun avis de renouvellement de la cotisation en raison d'un problème informatique, le tout conforme à l'article 86. l)i. du *Code des professions*;
- d'adopter les états financiers mensuels de l'exercice;
- d'adopter le rapport financier de l'année 2001-2002 comme présenté;
- d'adopter les recommandations écrites dans les procès-verbaux du Comité d'admission et d'agrément;
- de mandater le vice-président à la promotion afin qu'il clarifie le mandat avec les membres du Comité des prix de l'Ordre;
- de reconduire Michel A. Gougeon, administrateur nommé, comme répondant du syndic pour une période d'un an;
- de tenir l'assemblée générale annuelle à Montréal le samedi 28 septembre 2002 à 14 h 30 à l'Hôtel Days Inn;
- d'adopter les compositions et les mandats des comités de l'Ordre tels que modifiés pour l'année 2002-2003;
- d'adopter le programme de surveillance générale du Comité d'inspection professionnelle tel que présenté pour l'exercice financier 2002-2003;
- d'adopter le Mémoire de l'Ordre sur la création d'un ordre professionnel enseignant et de le faire parvenir à l'Office des professions dans le cadre d'une consultation sur la

pertinence ou non d'une adhésion des enseignants du primaire et du secondaire au système professionnel québécois;
- de modifier le titre de la vice-présidence à la promotion pour la vice-présidence aux communications;
- de nommer Gilles Miville, T.P., membre du Bureau pour représenter la région 03,12, Québec Métropolitain en raison de la démission d'un membre nouvellement élu dans cette région;
- de nommer Gilles Miville, T.P., au Comité de sélection et d'évaluation du syndic pour combler le poste vacant;
- de former un groupe de travail afin de poursuivre les démarches dans le but d'améliorer l'offre de programme d'assurance responsabilité professionnelle;
- de hausser la cotisation de 10 $ pour les membres réguliers à partir de l'année financière 2003-2004;
- de retenir les services de la firme Poirier et Associés pour la vérification des états financiers des années 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005;
- d'embaucher Gilles Masse, T.P., et Jean-Claude Morin, T.P., à la fonction d'inspecteurs selon les termes et conditions appliquées en semblables circonstances;
- d'adopter la mission et les orientations de l'Ordre telles que présentées;
- d'adopter le règlement modifiant le Code de déontologie tel que présenté;
- de nommer Florent Boivin, T.P., à la présidence du Comité des prix de l'Ordre à la suite de la démission de Paul Burman, T.P.;
- d'absorber les frais et les dépenses que le Comité de discipline réclamera de Pierre Yelle jusqu'à concurrence de 18 332 $, montant qui représente les allocations dédiées à la présidence de l'Ordre de juin 1996 jusqu'à mars 2000 qui n'ont ni été versées ni été réclamées;
- de reconnaître le programme Technologie des productions animales 153.A0 offert à l'ITA de Saint-Hyacinthe comme un programme admissible à l'Ordre et conséquemment les diplômés de ce programme;







- de reconnaître le programme Technologie des équipements agricoles 153.D0 offert à l'ITA de Saint-Hyacinthe comme un programme admissible à l'Ordre et conséquemment les diplômés de ce programme;
- d'adopter la politique Administration & Finances (AF) - 20, allocations compensatoires pour représentation, telle que modifiée;
- de créer un comité d'évaluation des compétences en inspection préachat. Ce comité devra être composé d'au plus sept personnes nommées par le Bureau de l'Ordre. Ce comité aura pour fonction :

1. d'évaluer la compétence des membres de l'Ordre exerçant en inspection préachat et de donner avis au Bureau;
2. de rédiger et de maintenir à jour les critères qui servent à l'évaluation des compétences nécessaires pour exercer dans le domaine de l'inspection préachat;
3. de recommander l'émission d'une attestation confirmant que le technologue professionnel répond aux critères d'évaluation;
4. de fournir une liste de membres intéressés à parrainer ou à encadrer un membre ayant peu ou pas d'expérience dans l'exercice de l'inspection préachat.

Dans son avis au Bureau, le comité pourra :

1. recommander que le technologue professionnel s'inscrive à une formation en vue de combler un manque de connaissance ou de compétence en inspection préachat;
2. recommander qu'une formation commune soit imposée à tous les technologues professionnels ou à un groupe ciblé de technologues professionnels exerçant en inspection préachat;
3. recommander le retrait ou la suspension de l'attestation délivrée;

- d'adopter les critères d'analyse des mathématiques du programme technologie de l'évaluation immobilière comme recommandé par le Comité d'admission et d'agrément;
- de nommer Jean Picard, T.P., pour siéger au Comité d'inspection professionnelle en raison de la démission de Régis Marinoza, T.P.;
- de nommer M^{e} Marie-Josée Crête, directrice des affaires juridiques et professionnelles, pour siéger au Comité d'inspection professionnelle au poste de secrétaire en remplacement de M^{e} Mario C. Dusseault;
- de consulter les membres sur une période de trente jours pour la modification de l'article 1 du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle* en portant le nombre de membres à 7 et ce, afin de pouvoir tenir des réunions même en cas d'absence de certains membres et de pouvoir siéger en deux bancs, au besoin et, par la suite, de suivre la procédure établie pour aviser l'Office des professions du Québec;
- de nommer Yanick Bouchard-Latour, T.P., à titre de directeur au Comité des prix de l'Ordre en raison de la démission de Marcel Ayotte, T.P.;
- d'adopter le remplacement, dans les articles 4 et 17, des mots « vice-président à la promotion » par « vice-président aux communications » du *Règlement sur les affaires du Bureau et les assemblées générales*;
- de nommer le président de l'Ordre délégué au CIQ et le secrétaire de l'Ordre comme substitut pour l'année 2003-2004.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF



Alain Bernier, T.P.
Président



Réjean Touchette, T.P.
Vice-président aux aff. administratives



Rossana Pettinati, T.P.
Vice-présidente aux aff. professionnelles



Richard Legendre, T. Sc. A.
Vice-président aux communications



Henri Laberge
Administrateur nommé



Denis Beauchamp
Secrétaire

Pendant l'exercice 2002-2003, les membres du Comité administratif se sont réunis à neuf occasions. Les principales résolutions du Comité administratif qui diffèrent de celles du Bureau sont :

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Comité administratif;
- d'adopter les états financiers mensuels;
- de verser une contribution de 13 654,75 $ pour l'exercice 2002-2003 au CCTT par l'entremise de la SODET;
- d'adopter la politique Administration & finances (AF) -13 telle que modifiée;
- d'abolir la quatrième orientation du Plan d'action tout en redistribuant les objectifs ou les actions vers les quatre autres orientations et de renommer le Plan d'action par champs d'intervention;
- d'autoriser le courtier Placements Optifonds inc. à ouvrir un ou plusieurs comptes au nom de l'Ordre des technologues professionnels du Québec aux fins d'acheter, d'investir, ou autrement acquérir ou vendre, posséder, transférer, échanger ou autrement disposer d'unités de fonds d'investissement ou autres valeurs et d'autoriser le directeur général et secrétaire et le président de l'OTPQ à signer pour et au nom de l'Ordre tout document ou convention exigé(e) par le courtier;
- d'inviter les ex-présidents à participer à un groupe de travail *ad hoc* afin de donner des pistes, des avenues ou des solutions sur des thèmes touchant la profession proposés par le Comité administratif;
- d'adopter les prévisions budgétaires;
- d'adopter les politiques Relations avec les membres (RM) -1 et Relations avec les membres (RM) - 2 telles que modifiées;
- d'adopter la politique Relations avec les membres (RM) - 8 telle que modifiée.

RAPPORT DES COMITÉS

ADMISSION ET AGRÉMENT

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Comité d'admission et d'agrément a tenu neuf (9) réunions concernant l'admission de nouveaux membres sur la base d'équivalence de formation.

Vingt-trois (23) dossiers de candidats à l'admission ont été évalués. Dix-neuf (19) candidats ont été acceptés, quatre (4) ont été refusés parce que leur formation académique a été jugée insuffisante.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Comité d'admission et d'agrément a tenu une (1) réunion régulière concernant l'agrément de programmes.

Il a évalué le nouveau programme de DEC en Technologie des productions animales 153.A0 offert à l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe. Il a aussi évalué le nouveau programme de DEC en Technologie des équipements agricoles 153.D0 offert également à l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe. Les commentaires des membres du comité ont été acheminés au Bureau. Les administrateurs du Bureau ont voté pour que ces deux programmes menant au diplôme en Technologie des productions animales et en Technologie des équipements agricoles soient intégrés à la liste des diplômes donnant accès à l'Ordre.

Les membres du Comité d'admission et d'agrément ont également acheminé aux administrateurs du Bureau des recommandations concernant les mathématiques exigées pour les candidats à l'admission provenant du programme de Techniques de l'estimation et de l'évaluation du bâtiment.

Jean-Yves Giguère, T.P.
Président du Comité d'admission et d'agrément

FORMATION

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Comité de la formation des technologues professionnels n'a tenu aucune réunion.

Jean-Yves Giguère, T.P.
Président du Comité de la formation des technologues professionnels

DISCIPLINE

Le Comité de discipline est saisi de toute plainte contre un professionnel ou une personne qui a été membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* et des règlements de l'Ordre commise alors qu'elle était membre.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Comité de discipline a rendu trois décisions sur sanction contre un intimé qui avait été trouvé coupable au cours de l'exercice précédent. Pour la première plainte, le Comité a condamné l'intimé à une radiation d'un mois, une réprimande, une radiation de trois mois ainsi qu'une amende de 600 $ et une radiation de deux mois pour avoir contrevenu aux articles 15, 16, 46 et 52 du *Code de déontologie* des technologues professionnels. Les radiations devaient être purgées concurremment. Le Comité a également condamné l'intimé au paiement d'une partie des frais et des déboursés ainsi qu'au paiement des frais de publication. Dans le cadre de la seconde plainte, le Comité a condamné l'intimé à une amende de 600 $ pour avoir contrevenu à l'article 34 du *Code de déontologie*. Le Comité a aussi condamné l'intimé à payer la moitié des frais et des déboursés. Enfin, pour la troisième plainte, le Comité lui a imposé une radiation de deux mois pour avoir contrevenu à l'article 52 alinéa 7 du *Code de déontologie*. Le Comité a également ordonné la publication d'un avis dans un journal où le professionnel a son domicile professionnel et l'a condamné au paiement des frais de publication et à la moitié des frais et des déboursés du dossier.

Le Comité de discipline a aussi été saisi de deux plaintes reprochant à des intimés d'avoir fait certaines affirmations dans un rapport sans avoir une connaissance complète des faits. L'une des plaintes reproche également à un intimé de ne pas avoir vérifié certains aspects, alors que l'autre plainte reproche à l'intimé de ne pas avoir vérifié certaines questions et d'avoir affirmé dans un rapport que le *Code national du bâtiment* 1995 était applicable sans avoir une connaissance complète des faits. Le Comité a débuté l'audition de ces causes qui font l'objet d'une preuve commune.

Le Comité de discipline a été saisi d'une plainte reprochant à un intimé de ne pas avoir signé et scellé l'original et chaque copie de plan, rapport qu'il a préparé sous sa direction et sa surveillance immédiate, d'avoir fait défaut de s'identifier et d'indiquer qu'il est membre de l'Ordre dans sa publicité et ainsi fait ou permis que soit fait de la publicité susceptible d'induire en erreur. À l'audition, le Comité a déclaré l'intimé coupable et a entendu les représentations sur sanction des parties. Le Comité a pris la cause en délibéré.

Enfin, le Comité a été saisi de deux plaintes qui seront entendues au cours du prochain exercice. Ces plaintes reprochent à un intimé d'avoir négligé d'informer les propriétaires d'un immeuble de la nature et des limites de ses responsabilités en tant que conciliateur, d'avoir négligé de recueillir les informations pertinentes à la formulation d'une opinion alors que les faits rapportés faisant l'objet de la conciliation étaient contradictoires, d'avoir émis dans son rapport des opinions sans avoir une connaissance complète des faits à l'égard des malfaçons déclarées par les propriétaires d'un immeuble, d'avoir, par la confusion de ses rôles d'expert et de conciliateur, outrepassé son mandat de conciliateur en rendant des décisions sur le fond de la requête sans avoir tenté une véritable conciliation, d'avoir maintenu les opinions et décisions contenues à son rapport de conciliation en négligeant de considérer tous les éléments du dossier et de vérifier les nouveaux éléments de preuve soulevés par les propriétaires, d'avoir négligé d'effectuer une vérification après s'être engagé à cet effet et de ne pas avoir fourni d'explication, d'avoir dénié la responsabilité de l'entrepreneur ainsi que celle de la Garantie rénovation de l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec alors qu'il avait un rapport d'ingénieur établissant cette responsabilité, d'avoir autorisé la visite d'un entrepreneur et d'un ingénieur sans en avertir, ni avoir obtenu la permission des propriétaires, d'avoir transmis aux propriétaires de fausses informations quant au moment où le délai concernant les malfaçons cachées couvertes par la Garantie rénovation commençait à courir et d'avoir communiqué par écrit avec les plaignants sans en informer le syndic et avoir obtenu sa permission alors qu'il était informé de la tenue d'une enquête.

La secrétaire du Comité
M^e Sylvie Lavallée

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession pour 2002-2003

En mai 2002, le Bureau a approuvé le Programme de surveillance de l'exercice de la profession 2002-2003 soumis par le Comité d'inspection professionnelle par lequel ce dernier souhaitait s'assurer du respect des normes applicables aux technologues dans leurs secteurs d'activité respectifs, du *Code de déontologie* et de la réglementation de l'Ordre.

À cette fin, le Comité avait prévu inspecter 1,25 % des technologues professionnels afin d'y vérifier principalement la conformité aux règles régissant la tenue des dossiers et des cabinets de consultation. Parmi les 50 visites d'inspection, 40 ont été dirigées auprès de technologues professionnels, en pratique privée ou en entreprise, œuvrant dans les domaines de l'architecture ou de l'ingénierie, les autres visites ont été menées auprès de technologues professionnels exerçant en pratique privée dans le domaine de l'inspection du bâtiment.







Le Comité d'inspection professionnelle s'est donc adjoint les services de quatre inspecteurs appelés à travailler de façon interactive avec le Comité afin de bonifier le processus d'inspection et les outils développés pour faciliter leur travail.

Durant le présent exercice financier, le Comité s'est réuni à quatre reprises et a tenu deux séances téléphoniques pour y entériner 67 rapports d'inspection du précédent et du

présent exercice où il a formulé généralement des recommandations visant à corriger certaines anomalies au *Code de déontologie* et à la réglementation de l'Ordre. Par ailleurs, le Comité a procédé au suivi des recommandations formulées à certains membres. Le président du Comité a aussi rencontré le Bureau à une occasion pour faire état des activités du Comité. Enfin, le Comité a tenu une rencontre avec les inspecteurs pour améliorer le questionnaire utilisé lors des visites.

Le président du Comité a aussi participé à une rencontre, organisée dans le cadre du Forum de l'inspection professionnelle par le Conseil interprofessionnel du Québec, avec des représentants de l'inspection professionnelle au sein d'autres ordres afin d'échanger sur les outils utilisés. Les membres du Comité et les inspecteurs ont également assisté à une formation sur les techniques d'entrevue.

Enquête particulière

Le Comité n'a procédé à aucune demande d'enquête particulière, mais a répondu à une demande d'inspection de la part du syndic.

Le secrétaire du Comité
Me Mario C. Dusseault

RÉVISION DES PLAINTES

Le Comité de révision est chargé de donner un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Comité de révision n'a été saisi d'aucune demande.

La secrétaire du Comité
Me Sylvie Lavallée

COMITÉ DES PRIX DE L'ORDRE

En 2002-2003, le Comité des prix de l'Ordre s'est réuni trois fois pour choisir les récipiendaires des prix de l'Ordre, des bourses d'entreprise et des mentions honorifiques.

Les entreprises suivantes se sont associées à l'Ordre en offrant chacune une bourse de 1 000 $ aux étudiants affiliés dans leur domaine respectif :

Appuitech
Aluminerie de Bécancour inc.
Bombardier inc.
Cascades East Angus
Imperial Tobacco Canada
Pratt & Whitney Canada
SGF – Rexfor
Ultramar

Le Comité décernait aussi les mentions honorifiques suivantes :

Guy Morrissette, *T.P., fut sélectionné comme Technologue de l'année suite aux services rendus à sa profession. Ainsi, il a toujours soutenu la profession de technologue professionnel et promu la mission de l'Ordre. Il s'est largement impliqué au sein du regroupement Mauricie à titre de directeur et est l'un des grands défenseurs de l'Ordre, dont il a toujours su cautionner les activités et vanter les mérites. On peut donc dire qu'il a participé activement à l'accroissement de la visibilité de l'Ordre des technologues professionnels du Québec dans les différentes organisations nationales et sociétés qu'il a côtoyées et pour lesquelles il a oeuvré.*

Le titre du Bénévole de l'année (prix Robert Daigneault) fut décerné à ***Rolland Dagenais,*** *T.P., qui agit à titre d'ambassadeur de l'OTPQ auprès du Comité provincial du Code de l'électricité du Québec. Il participe à ce titre à plus d'une dizaine de rencontres chaque année depuis 1996. Son expérience du secteur de la construction ainsi que les nombreuses années passées à la Régie du bâtiment du Québec sont régulièrement mises à profit dans le cadre du dossier du génie électrique où il agit à titre de conseiller auprès de l'Ordre.*

Le Mérite de l'innovation technologique est revenu à ***Laval Tremblay****, T.P. Administrateur au Bureau de l'OTPQ, M. Tremblay est également coordonnateur du service des immeubles et équipements au Cégep de Lévis-Lauzon. C'est dans ce cadre qu'il a mis sur pied le projet écoénergétique, qui vise à modifier les systèmes de ventilation et à moderniser les systèmes d'éclairage mettant ainsi la technologie moderne au service du bâtiment.*

La mention de l'Étudiant bénévole de l'année n'a pas été décernée cette année.



Guy Morrissette, T.P., bénévole de l'année



Laval Tremblay, T.P., Mérite de l'innovation technologique

ACTIVITÉS DU SYNDIC

L'année qui se termine au Bureau du syndic fut ponctuée de plusieurs dossiers. Le syndic principal, M. Chenel Lauzier, T.P., a traité la grande majorité des dossiers. Le syndic adjoint, M. Gilles Y. Hamel, T.P., termine un dossier qui était en cours avant l'arrivée du syndic principal. Le syndic adjoint, M. Serge Dumas, T.P., a traité deux dossiers que le syndic principal ne pouvait traiter en raison du grand nombre de dossiers à traiter.

Cette année, les domaines de l'inspection préachat et de l'architecture continuent de faire l'objet de questionnement et de plaintes de la part du public. La grande majorité des activités des syndics est concentrée dans ce domaine.

L'inspection préachat de bâtiments demeure un des sujets qui interpelle davantage le public. Comme le marché immobilier est en effervescence, l'inspection de bâtiments directement associée à ce secteur d'activité fut très active. C'est un champ d'activité complexe et très en demande par le public. Cette année, la grande majorité des plaintes du public concernaient l'inspection préachat. Dans plusieurs cas, le syndic a joué le rôle d'informateur sur le contenu d'une inspection préachat, la profession de technologue, le rôle d'un ordre professionnel, le contenu du *Code de déontologie*, du *Code des professions* et la faute déontologique.

Après avoir informé et investi dans la formation de ses membres oeuvrant dans ce domaine, l'Ordre retire des dividendes perceptibles. Les plaintes rapportées dans ce domaine ne relèvent plus de la qualité des rapports. Les problèmes sont d'un autre ordre, comme le mandat, l'inspection comme telle, la relation avec les clients et l'application du *Code de déontologie*.

Il en va de même pour le secteur de l'architecture qui est aussi relié au domaine immobilier et qui est soumis aux mêmes mouvements.

Actuellement, des mesures sont prises par l'Ordre et le syndic pour informer les membres qui oeuvrent en inspection préachat et en architecture. L'information détaillée sur la pratique professionnelle et sur les règles déontologiques applicables au domaine va permettre une meilleure sensibilisation des technologues à leurs obligations et offrir ainsi un meilleur service aux clients.

Le Bureau du syndic et le siège social continuent de favoriser une plus grande information auprès des membres, afin que la pratique professionnelle et les obligations des technologues soient bien comprises des membres. Il va sans dire que la qualité des services offerts aux clients n'en sera qu'améliorée et que l'Ordre des technologues professionnels du Québec aura bien joué son rôle de protection du public.

AUTRES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

Les autres activités du syndic durant l'année ont porté sur :

- La formation continue du syndic,
- La formation sur les tuteurs avec examen,
- La réparation et la participation à l'atelier sur le *Code de déontologie* à la journée annuelle des technologues.

ACTIVITÉS BÉNÉVOLES DU SYNDIC

Les activités bénévoles du syndic ont porté sur :

- L'analyse et la réflexion sur un modèle de mandat type en inspection préachat.
- Les interventions écrites auprès des membres oeuvrant en inspection.
- Les articles pour la revue de l'Ordre sur différents sujets traitant des problématiques rencontrées en pratique professionnelle.
- Les informations aux membres sur l'application du *Code de déontologie*, du *Code des professions* et des conséquences d'une condamnation pour faute professionnelle.

Chenel Lauzier, T.P.
Syndic

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DOSSIERS TRAITÉS ET DES ACTIONS POSÉES PAR LE BUREAU DU SYNDIC ÉTAT AU 31 MARS 2003

État des activités	État au 31 mars 2003
Nombre de dossiers traités	15
Demande de renseignements divers	32
Demande de renseignements dans le but de demander la tenue d'une enquête	8
Demande de tenue d'enquête	10
Plaintes portées devant le Comité de discipline	5
Demande d'enquête particulière	1
Différend soumis à la conciliation	0
Différends soumis à la conciliation rapide	5
Différend soumis au Conseil d'arbitrage des comptes	0
Différend soumis au Comité de révision	0
Enquêtes en cours	3
Enquête terminée, décision à venir	0
Enquêtes terminées, dossiers sans plainte	101[1]
Dossiers fermés	101[1]

[1] Certains dossiers terminés et fermés avaient débuté l'année précédente.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs
de L'**ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC**

Nous avons vérifié le bilan de **ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC** au 31 mars 2003 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Les chiffres donnés aux fins de comparaison ont été préparés par un autre vérificateur.

Comptables agréés

Vaudreuil-Dorion
Le 29 avril 2003-09-05

RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003	2002	Budget
PRODUITS			
Cotisations	965 685 $	959 734 $	975 092 $
Services rémunérés	82 100	87 145	89 500
Autres	30 687	38 722	26 750
total	1 078 472	1 085 601	1 091 342
CHARGES D'EXPLOITATION			
Défense professionnelle	57 580	58 865	69 500
Tableau des membres et admissions	26 175	20 755	26 100
Inspection professionnelle et formation continue	24 990	26 783	26 600
Syndic et discipline	40 554	20 994	40 300
Relations avec le milieu	16 836	26 372	12 500
Promotion, communication et services aux membres	137 911	178 173	169 400
Administrateur et mandataires	92 789	107 336	102 900
Participation des membres	14 234	13 223	17 000
Gestion et soutien	234 030	220 977	230 042
Salaires et avantages sociaux	406 499	381 961	397 000
total	1 051 598	1 055 439	1 091 342
EXÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	26 874 $	30 162 $	- $

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	Fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation	Fonds de réserve	Investis en immobilisations	Non affecttés	Total 2003	Total 2002
Solde d'ouverture	8 128 $	113 100 $	56 696 $	10 547	188 471 $	158 309 $
Excédents des produits sur les charges	-	-	-	26 874	26 874	30 162
Amortissement des immobilisations	-	-	(17 172)	17 172	-	-
Acquisition d'immobilisations	-	-	4 872	(4 872)	-	-
Solde de clôture	8 128 $	113 100 $	44 396 $	49 721 $	215 345 $	188 471 $

BILAN AU 31 MARS 2003

Fonds de stabilistions et de réduction de la cotisation	2002 Fonds de réserve	Invertis en immobilisations	Non affectés	Total	Total	2003
Actif						
Actif à court terme						
Encaisse	- $	- $	- $	18 075 $	18 075 $	54 539 $
Dépôts à terme (note 3)	-	-	-	625 000	625 000	450 000
Débiteurs (note 4)	-	-	-	16 650	16 650	29 481
Créance interfonds	8 128	113 100	-	-	121 228	121 228
Frais payés d'avance	-	-	-	39 839	39 839	40 031
total	8 128	113 100	-	699 564	820 792	695 279
Placements (note 5)	-	-	-	123 702	123 702	123 308
Immobilisations						
Corporelles (note 6)	-	-	44 396	-	44 396	56 696
total	8 128 $	113 100 $	44 396 $	823 266 $	988 890 $	875 283 $
Passif						
Passif à court terme						
Créditeurs (note 8)	- $	- $	- $	224 922 $	224 922 $	188 883 $
Cotisations perçues d'avance	-	-	-	427 395	427 395	376 701
Créances interfonds	-	-	-	121 228	121 228	121 228
	-	-	-	773 545	773 545	686 812
Actif nets						
Investis en immobilisations	-	-	44 396	-	44 396	56 696
Affection d'origine interne	8 128	113 100	-	-	121 228	121 228
Non affectés	-	-	-	49 721	49 721	10 547
	8 128	113 100	44 396	49 721	215 345	188 471
	8 128 $	113 100 $	44 396 $	823 266 $	988 890 $	875 283 $



administrateur

administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003	2002
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	26 874 $	30 162 $
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	17 172	16 613
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	-	2 844
	44 046	49 619
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	99 756	(9 005)
	143 802	40 614
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(394)	(24 578)
Encaissement de placements	-	23 762
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 872)	(18 400)
	(5 266)	(19 216)
Augmentation des espèces et quasi-espèces	138 536	21 398
Espèce et quasi-espèce au début	504 539	483 141
Espèce et quasi-espèce à la fin	643 075 $	504 539 $

Les espèces et quasi-espèces sont constituées de l'encaisse et des dépôts à terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2003

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'ordre des technologues professionnels du Québec a été fondé le 30 janvier 1980 et est régi par le Code des professions du Québec L'organisme a pour mission de promouvoir la reconnaissance des technologues et d'assurer la qualité de leurs service professionnels afin de répondre à l'élément central du système professionnel québécois : la protection du public. L'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. Principales conventions comptables

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la périodes visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'Ordre des technologues professionnels du Québec applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Fonds d'administration

Le fond d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Fonds d'immobilisations

Le fonds d'immobilisations représente les actifs et les charges afférentes aux immobilisations.

Fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation

Lors d'une réunion du bureau en juin 1998, il a été décidé que serait créé un fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation afin de réduire ultérieurement les cotisations des membres.

Fonds de réserve

Lors d'une réunion du bureau en mars 1990, une politique a été révisée et il a été décidé que serait créé un fonds de réserve pour assurer une liquidité en cas de nécessité grave et pour garantir le remplacement des immobilisations désuètes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)
31 MARS 2003

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et aux taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Logiciels	Linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

Les investissements en immobilisations sont constatés à titres de variation dans les actifs nets investis en immobilisations et l'amortissement est constaté à titre de charge dans l'état des résultats.

3. Dépôts à terme

Les dépôts à terme portent intérêt à des taux variant de 2,35 % à 2,95 % et viennent à échéance au cours du prochain exercice.

4. Débiteurs

	2003	2002
Clients	9 573 $	15 552 $
Intérêts courus	563	484
Avance à une société sous contrôle commun, sans intérêt ni modalités de remboursement prévues	6 154	13 445
total	16 650 $	29 481 $

5. Placements

	Valeurs marchande	2003	2002
Fonds mutuels	87 308 $	109 702 $	109 308 $
Parts permanentes Desjardins	14 000	14 000	14 000
total	101 308 $	123 702 $	123 308 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)
31 MARS 2003

6. Immobilisations corporelles

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	156 291 $	148 207 $	8 084 $	14 824 $
Équipement informatique	245 401	217 694	27 707	30 267
Logiciels	77 098	69 081	8 017	10 263
Améliorations locatives	24 455	23 867	588	1 342
total	503 245 $	458 849 $	44 396 $	56 696 $

7. Emprunt bancaire

La marge de crédit renégociable annuellement, d'un montant autorisé de 100 000$ au taux préférentiel, est garantie par un dépôt à terme de 50 000 $

8. Créditeurs

	2003	2002
Fournisseurs	110 041 $	88 129 $
Frais courus	5 406	4 991
Salaires et déductions à la source	52 890	45 044
Taxes à la consommation	48 585	42 719
Dépôts sur sceaux et joncs	2 000	2 000
Revenus perçus d'avances	6 000	6 000
	224 922 $	188 883 $

9. Instruments financiers

Risque de taux d'intérêt

La société gère ses dépôts à terme en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des débiteurs, des frais payés d'avance, des créditeurs et des cotisations perçues d'avance correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Les justes valeurs des placements cotés correspondent approximativement à leur valeur boursière. Les justes valeurs des placements non cotés tels que les parts permanentes Desjardins sont inscrites au coût.

10. Prévisions financières

Les chiffres présentés à l'état des résultats sous la colonne « Budget » sont fournis à titre d'information seulement. Ils n'ont pas fait l'objet d'une vérification et ne sont pas couverts par notre rapport de vérification.

11. Engagements contractuels

Les engagements pris par la société en vertu de baux totalisent 353 592 $ et comprennent les versements suivants :

2004	93 639 $
2005	88 643
2006	74 018
2007	74 018
2008	23 274
total	353 592 $

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

Produits	2003	2002	Budget
Cotisations			
	965 685 $	959 734 $	975 092 $
Services rémunérés			
Étude de dossiers	15 505 $	16 302 $	15 000 $
Revenus de publicité - revue	43 394	29 802	40 000
Revenus de publicité – annuaire	273	20 993	14 000
Ventes diverses	4 000	4 864	5 000
Ventes de services	18 928	15 184	15 500
total	82 100 $	87 145 $	89 500 $
Autres			
Congès	7 833 $	15 183 $	7 500 $
Intérêts	14 357	15 124	15 000
Sous-location	1 050	4 200	1 050
Divers	7 447	4 215	3 200
total	30 687 $	38 722 $	26 750 $
Produits totaux			
	1 078 472 $	1 085 601 $	1 091 342 $

Charges d'exploitation	2003	2002	Budget
Défense professionnelle			
Déplacements et représentation	2 771 $	3 092 $	5 000 $
Cotisations	27 633	22 252	30 500
Défense professionnelle et représentation gouvernementale	27 176	33 521	34 000
total	57 580 $	58 865 $	69 500 $
Tableau des membres et admissions			
Déplacements et représentation	1 007 $	1 301 $	3 600 $
Frais de programmation	1 020	850	2 000
Papeterie, impression, fournitures	8 619	5 776	5 500
Postes et adressages	15 529	12 828	15 000
total	26 175 $	20 755 $	26 100 $
Inspection professionnelle et formation continue			
Honoraires	24 990 $	26 783 $	26 600 $
Syndic et discipline			
Déplacements et représentation	80 $	353 $	1 000 $
Frais juridiques / discipline	12 032	2 027	10 000
Honoraires de syndic	27 748	18 087	28 800
Frais de communication	694	527	500
total	40 554 $	20 994 $	40 300 $

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003	2002	Budget
Relations avec le milieu			
Déplacements et représentation	7 936 $	14 901 $	6 000 $
Divers	-	250	-
Commissions sur recrutement	3 400	8 245	4 000
Papeterie, impression, fournitures	5 500	2 976	2 500
	16 836 $	26 372 $	12 500
Promotion, communication et services aux membres			
Déplacements et représentation	280 $	- $	- $
Techno-guide	-	22 201	12 500
Revue et TP Express	62 269	58 593	67 100
Rapport annuel	2 630	2 374	2 400
Congès annuel	5 724	18 102	6 000
Bourses et prix d'exposition	5 601	6 706	5 000
Publicité	7 754	9 820	10 000
Communications	4 026	-	4 000
Programme de développement professionnel	25 517	6 109	25 400
Achats de sceaux, joncs et épingles	2 260	2 080	2 250
Divers articles promotionnels	1 165	1 668	1 750
Consultation et sous-traitance	19 337	35 558	17 500
Papeterie, impression, fournitures	1 348	14 962	15 500
	137 911 $	178 173 $	169 400 $
Administrateurs et mandataires			
Réunions du conseil d'administration et du bureau	55 130 $	58 049 $	64 000 $
Déplacements et représentation	36 758	47 002	38 900
Formation et documentation	260	420	-
Papeterie, impression, fournitures	641	839	-
Postes et adressages	-	1 026	-
	92 789 $	107 336 $	102 900 $
Participation des membres			
Remises aux regroupements	14 234 $	13 223 $	17 000 $
Gestion et soutien			
Déplacements et représentation	169 $	1 021 $	4 500 $
Cotisations	4 300	1 230	-
Divers articles promotionnels	2 081	1 848	2 427
Formation et documentation	7 339	6 826	7 000
Mauvaises créances	200	125	-
Frais de vérification	4 100	3 400	3 500
Frais de programmation	4 233	914	-
Papeterie, impression, fournitures	15 340	13 302	15 500
Postes et adressages	22 924	14 691	17 000
Frais de communication	12 790	19 793	14 500
Loyer	61 022	58 028	61 900
Entretien de l'équipement	10 306	11 462	15 000
Location d'équipement	15 284	13 520	12 000
Assurances et taxes	13 578	13 001	14 000
Entretien du local	549	431	1 000
Intérêts et frais de banque	7 014	6 828	6 715
Amortissements des immobilisations	17 172	16 613	18 000
Perte sur disposition de placements	-	2 844	-
Frais de gestion	35 629	35 100	37 000
	234 030 $	220 977 $	230 042 $
Salaires et avantages sociaux			
	406 499 $	381 961 $	397 000 $
Charges d'exploitation totales			
	1 051 598 $	1 055 439 $	1 091 342 $

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2003-2004
(avril 2003 à mars 2004)

Les prévisions budgétaires ont été préparées par le Comité administratif.
Elles ont été adoptées au Bureau de mars 2003

Revenus	
Cotisations	1 000 300
Services rémunérés	89 000
Congrès	7 500
Revenus divers	30 215
Total des revenus budgétés	1 127 015 $

Dépenses	
Salaires et avantages sociaux	461 000
Commissions sur recrutement	3 500
Réunions du Comité administratif et du Bureau	55 000
Déplacements et représentation	58 000
Papeterie, impression & fournitures	36 000
Frais de poste & adressage	34 000
Revues et T.P. express	86 000
Techno-Guide	0
Rapport annuel	2 700
Loyer	61 900
Entretien du local	600
Assurances/taxes	13 000
Entretien/équipement	15 000
Location/équipement	13 000
Frais de communication	20 000
Amortissement des immobilisations	18 000
Intérêts et frais de banque	7 000
Cours, séminaires et documentation	7 000
Cotisations	30 500
Congrès	6 000
Remise aux regroupements	16 000
Publicité	10 000
Bourses et prix d'exposition	5 500
Frais de programmation	3 500
Inspection professionnelle	18 000
Défense professionnelle & représentations gouvernementales	17 000
Frais juridiques et discipline	12 000
Frais de syndic	20 000
Frais de vérification	3 500
Frais de consultations	48 000
Achats de sceaux et joncs	2 500
Articles promotionnels	1 200
Divers	2 750
Programme PDP	23 750
Total des dépenses budgétées	1 111 900 $

Excédent des revenus sur les dépenses	15 115 $

TABLEAU DES MEMBRES
INSCRIPTIONS AU 31 MARS 2003

		Membres	Étudiants
01	Bas Saint-Laurent/Gaspésie	125	9
02	Saguenay/Lac Saint-Jean	104	30
03	Québec	357	30
04	Mauricie-Centre-du-Québec	302	36
05	Estrie	150	21
06	Montréal	581	52
07	Outaouais	116	10
08	Abitibi-Témiscamingue	84	7
09	Côte-Nord/Nouveau-Québec	36	8
10	Nord-du-Québec	10	2
11	Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine	18	6
12	Chaudière-Appalaches	248	19
13	Laval	249	9
14	Lanaudière	269	13
15	Laurentides	268	6
16	Montérégie	812	49
1.	Hors Québec	6	1
2.	Hors Canada	27	4
Total des membres		3762	
Total des étudiants			312

RÉPARTITION DES MEMBRES

	2002-2003	2001-2002	2000-2001
Membres en règle au début de l'exercice	3816	3678	3656
+ admissions	380	642	505
- radiations	432	502	477
- décès	2	2	6
Membres en règle à la fin de			
l'exercice	3762	3816	3678
Permis temporaire	0	0	0

LA COTISATION

La cotisation pour l'année 2002-2003
(1er avril 2002 au 31 mars 2003) s'établit comme suit:

Cotisation d'un membre de l'Ordre (T.Sc.A. ou T.P.)	287 $
Cotisation finissant 1 (1er exercice à l'Ordre)	95 $
Cotisation finissant 2 (2e exercice à l'Ordre)	195 $
Cotisation d'un membre sans emploi	160 $
Cotisation d'un membre aux études à temps plein	100 $
Cotisation d'un membre retraité	50 $
Cotisation d'un étudiant affilié	20 $

COMPOSITION DU BUREAU ET DES COMITÉS

BUREAU 2002-2003
COMITÉ ADMINISTRATIF
Alain Bernier, T.P. (06) - Président
Réjean Touchette, T.P. (13, 14, 15) - Vice-président aux affaires administratives
Rossana Pettinati, T.P. (06) - Vice-présidente aux affaires professionnelles
Richard Legendre, T.Sc.A. (03, 12) - Vice-président aux communications
Henri Laberge - Administrateur désigné parmi les membres nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ)

ADMINISTRATEURS (AU 31 MARS 2003)
Raymond Pelletier, T.P. (01, 11)
Jacynthe Dufour, T.P. (02)
Gilles Miville, T.P. (03, 12)
Laval Tremblay, T.P. (03, 12)
Gaston Lavoie, T.P. (04, 17)
Germain Thibault, T.P. (05)
Danièle Binette, T.P. (06)
Richard Gervais, T.P. (06)
Guy Létourneau, T.P. (06)
Ian Lévesque, T.P. (07)
Marc Guimont, T.P. (08)
Angélique Gagné, T.P. (09, 10)
Bernard Gaudichon, T.P. (13, 14, 15)
François Linteau, T.P. (13, 14, 15)
Simon Parent, T.P. (16)
Jean-Guy Slevan, T.P. (16)

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OPQ
Jean-Marie Bérubé
Michel A. Gougeon
Jacques Dupré
Henri Laberge

SECRÉTAIRE
Denis Beauchamp, c.a.é.

SYNDIC
Chenel Lauzier, T.P.

SYNDICS ADJOINTS
Serge Dumas, T.P.
Gilles Y. Hamel, T.P.

DÉLÉGUÉ AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)
Alain Bernier, T.P.

COMITÉS (AU 31 MARS 2003)
ADMISSION ET AGRÉMENT
Jean-Yves Giguère, T.P. (président)
Diane Montour, T.P. (secrétaire)
Denis Côté, T.P.
Paul O'Borne, T.P.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE
Deux représentants du courtier
Un membre ad hoc (expert technique au besoin)
Me Sarah Thibodeau (secrétaire) jusqu'en janvier 2003
Me Marie-Josée Crête (secrétaire) depuis février 2003

DISCIPLINE
Me Jean-Jacques Gagnon (président nommé par le gouvernement)
Pierre Bonneville, T.P.
Léopold Théroux, T.P.
Yves Hugron, T.P.
Me Sylvie Lavallée (secrétaire)

FORMATION DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
Jean-Yves Giguère, T.P. (président)
Hugues Girardin, T.P.
Représentant du ministère de l'Éducation
Germain Bouffard, représentant de la Fédération des cégeps
Roman Letocha, représentant de la Fédération des cégeps
Denis Beauchamp, caé (secrétaire)

INSPECTION PROFESSIONNELLE
Serge Toutant, T.P. (président)
Serge Gingras, T.P.
Régis Marinoza, T.P., jusqu'en février 2003
Jean Picard, T.P., depuis mars 2003
Gilles Dallaire, T.P., inspecteur
Gilles Masse, T.P., inspecteur
Jean-Claude Morin, T.P., inspecteur
Charles Morrissette, T.P., inspecteur
Liste de membres proposés selon la technologie de travail analysée
Me Mario C. Dusseault (secrétaire) jusqu'en mars 2003
Me Marie-Josée Crête (secrétaire) depuis mars 2003

PRIX DE L'ORDRE
Paul Burman, T.P., (président) jusqu'en octobre 2002
Florent Boivin, T.P., (président) depuis décembre 2002
Marcel Ayotte, T.P., jusqu'en décembre 2002
Yanick Bouchard-Latour, T.P., depuis mars 2003
Marc Daneau, T.P.
Francine Lapointe (secrétaire)

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL
Bernard Gaudichon, T.P.
Michel Plourde, T.P.
Denis Beauchamp, c.a.é. (secrétaire)

RÉVISION DES PLAINTES
Michel A. Gougeon, président, administrateur nommé par l'OPQ
Yvon Germain, T.P.
Gervais Lessard
André-M. Gélinas, T.P.
Me Sylvie Lavallée (secrétaire)

SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DU SYNDIC
Jacques Dupré, administrateur nommé par l'OPQ
Henri Laberge, administrateur nommé par l'OPQ
Gilles Miville, T.P.
Laval Tremblay, T.P.

PERSONNEL PERMANENT (AU 31 MARS 2003)
Denis Beauchamp, c.a.é., directeur général et secrétaire de l'Ordre
Me Sarah Thibodeau, directrice des affaires juridiques et professionnelles, jusqu'au 3 janvier 2003
Me Marie-Josée Crête, directrice des affaires juridiques et professionnelles, depuis le 10 février 2003
Mario Dubois, directeur des communications, depuis le 3 février 2003
Lisette Lavoie, adjointe administrative
Francine Lapointe, agente aux affaires professionnelles
Diane Montour, T.P., chargée d'admission et d'agrément des programmes
Ginette Rhéaume, chargée au Tableau des membres et réceptionniste
Vanessa Rocher, coordonnatrice aux communications, jusqu'au 10 décembre 2002
Denis Sénéchal, adjoint au service à la clientèle, depuis le 17 février 2003
Denis Tremblay, coordonnateur du service à la clientèle



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

1265, rue Berri, bureau 720
Montréal (Québec) H2L 4X4
Téléphone : (514) 845-3247 ou 1 800 561-3459
Télécopieur : (514) 845-3643

Courriel : techno@otpq.qc.ca
Site Internet : www.otpq.qc.ca